

<b>Département du Var</b> <b>CANTON DE VIDAUBAN</b> <b>Commune de LORGUES</b>		<i>République Française</i> <b>COMPTE RENDU</b> <b>des délibérations du Conseil Municipal</b>
L'an deux mille dix-huit, le dix-huit décembre, le Conseil Municipal de la Commune de LORGUES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le hall du Centre Culturel, sous la présidence de Monsieur ALEMAGNA Claude, Maire.		
Nombre de conseillers en exercice : 29		date de la convocation : 30 novembre 2018
<b>PRESENTS (21)</b>	Mmes et MM. ALEMAGNA, GROUILLER, MENET, MICHEL, FIORINI, VIGNAL, KHATCHIKIAN, RIBARIC, WECKMANN, BERTEAS, DUBOIS, PORLIER, PELLETIER, FAVARD, BERTRAND, HERY, RUDEL, HONTA, LOUSSIF, MEYER, AUGUSTE, DEBEDA	
<b>ABSENT (1)</b>	FORME	
<b>EXCUSÉES (2)</b>	GALLET, THUILLIER	
<b>REPRÉSENTÉS (5)</b>	AUGUIN par VIGNAL, VERHEYDE par FAVARD, RIBARIC par MICHEL, PERRIN par ALEMAGNA, CHAMBON par GROUILLER	
Secrétaire de séance	Mme VIGNAL	

## PROCES-VERBAL

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30, et demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2018. Aucune observation. Il est approuvé par le Conseil municipal à l'unanimité.

Arrivée de Mme GALLET à 18h35.

### 1- RAPPORT D'ACTIVITES 2017 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DRACENOISE

Monsieur le Maire présente le rapport.

M. MEYER : Après votre lecture rapide mais néanmoins exhaustive de ce rapport d'activité, nous aurions quelques points à préciser.

Trois remarques sur la gestion globale de la CAD issues du rapport annuel : nous constatons une baisse du nombre de marchés publics passés au profit des communes de la Dracénie. Nous déplorons également la très forte baisse de fréquentation dans le réseau des 13 médiathèques communautaires et des prêts d'ouvrages. Par contre, nous soulignons une forte progression du nombre de voyageurs et scolaires empruntant les transports en commun du réseau de la Dracénie. Concernant plus particulièrement notre commune, un intérêt plus grand lui est enfin porté à travers notamment l'installation de nouveaux points d'apport volontaire pour le tri des déchets, la fourniture d'appareils photos de contrôle automatique, la mise en service de la nouvelle déchetterie, ainsi que l'installation d'une borne interactive permettant un meilleur accès aux informations touristiques, le soutien à la création d'un Fablab au sein de la cité scolaire Thomas Edison sous l'impulsion de notre collègue Denis Auguste, les aides au financement de la construction des logements sociaux. Mais contrairement aux communes du Muy, Les Arcs, Trans ou Vidauban, Lorgues reste toujours en retrait en matière de projets d'aménagement du territoire.

Monsieur le Maire : Il faut raisonner intercommunalité et non pas commune, les services de compétence communautaire fonctionnent avec toutes les communes et profitent à toute la population, le développement économique sur la commune des Arcs profitent aussi aux Lorguais, aux Taradéens, etc. On a les avantages et pas les inconvénients, des projets se font en

fonction des besoins, des opportunités et des vocations de chaque commune. Vous citez l'éventail des avantages de Lorgues apportés par la Communauté d'agglomération dracénoise (CAD) et ensuite vous dites le contraire.

Pour ce qui est de l'habitat en centre ancien, on intervient quand on est classé par l'Etat comme étant un quartier défavorisé au regard des revenus des habitants. Ces quartiers sont marqués par la pauvreté. Je suis heureux que LORGUES n'y soit pas.

M. MICHEL : Vous citez 5 communes. Et les 19 autres communes ne font rien non plus ?

Mme WECKMANN : On vit et on se déplace en Dracénie.

M. DEBEDA : On a un très bon espace déchetterie. Pourrait-on avoir une recyclerie ?

Monsieur le Maire : Mais on trie déjà et on revalorise, ce qui réduit les coûts.

M. DEBEDA : Avec la fermeture de Balançon, où partent les déchets ?

Monsieur le Maire : Dans le 04, en attendant un autre site, sûrement sur Bagnols. Cela ajoute une plus-value sur le coût du transport, + 450 000 €. Pour les transports, c'est partagé sur le territoire. J'ai demandé que le transport en commun soit gratuit. Les points positifs : l'environnement, moins de danger sur les routes, parkings moins saturés, hausse du pouvoir d'achat. Cela représente un financement d'environ 700 000 €.

## **2- BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018 : COMMUNE**

Mme FIORINI présente le budget.

Mme GALLET : Concernant les dépenses de fonctionnement, deux remarques : A quoi correspond la hausse du poste honoraires, qui était en 2017 de 36 000 euros et qui passe à 60 000 euros ? Également, pourquoi la subvention au CCAS qui s'élevait à 100 000 euros au CA 2017 a-t-elle été portée à 150 000 euros en 2018, et nécessite encore une rallonge de 70 000 euros ? Ces augmentations sont certes couvertes par la hausse des taxes (droit de mutation essentiellement). En matière d'investissement, à quoi correspondent les 130 000 euros pour les espaces verts, les 65 000 euros pour les équipements de loisirs et les 16 000 euros pour l'édifice du culte ?

Monsieur le Maire : une commission des finances se réunit avant chaque conseil municipal. Votre représentant doit vous communiquer les réponses.

Pour répondre à vos interrogations, nous avons eu différents dossiers contentieux à défendre, les dossiers d'arpentage de géomètres plus importants ont fait augmenter ce poste. Pour le CCAS, cela provient du nouveau mode d'encaissement des recettes par la perception. Elles transitent par un centre unique de recouvrement des recettes à Lille et actuellement ce centre a trois mois de retard dans les recouvrements. A cause de cela, nous devons apporter une ligne de trésorerie au CCAS. Ensuite il s'agit de travaux pour l'église ainsi que des travaux pour nos espaces urbains, jardin, etc.

Le budget supplémentaire 2018 de la commune est approuvé à l'unanimité.

### **3- BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018 : SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

Mme FIORINI présente le budget qui est approuvé à l'unanimité.

### **4- BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018 : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT**

Mme FIORINI présente le budget.

M. DEBEDA : Où en est le transfert de ce service à la CAD ?

M. le Maire : On a commandé un état des lieux à un bureau d'études. Le service et le personnel devrait être transféré à la CAD en 2020.

M. DEBEDA : Les associations locales peuvent-elles agir ?

M. le Maire : Je les ai reçues. On n'a pas de point de retour possible, sauf changement de la loi.

M. DEBEDA : Et vous en tant qu' élu ?

M. le Maire : je l'ai dit et écrit : je suis attaché à la régie et je me battraï pour qu'elle reste à la Communauté d'agglomération dracénoise (CAD). La majorité des Maires seraient pour une régie communautaire, on se battra pour ça.

Le budget supplémentaire 2018 du service public d'assainissement est approuvé à l'unanimité.

### **5- BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018 : SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES**

Mme FIORINI présente le budget.

M. le Maire : On a investi dans un nouveau véhicule.

Le budget est approuvé à l'unanimité.

### **6- TARIFS DES SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX**

Mme FIORINI présente les tarifs.

M. le Maire : Ce sont les mêmes qu'en 2018. Le repas de cantine est inchangé depuis 10 ans à 2,50 €. C'est une fierté pour la commune.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs des services publics municipaux.

## **7- « SOLIDARITE COMMUNES AUDOISES » 2018 : SUBVENTION DE LA COMMUNE**

Mme FIORINI propose que soit attribuée une subvention de 2 000 € par suite des intempéries qui sont survenues dans le département de l'Aude le 15 octobre dernier.

M. le Maire : Nous avons-nous même bénéficié de cette solidarité en juin 2010. La CAD a également prévu une subvention.

Accord unanime du Conseil municipal.

## **8- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION**

Mme FIORINI expose que dans le cadre des commémorations du centenaire de l'armistice de 1918, l'Union Nationale des Combattants (U.N.C.) et l'Union Fédérale (U.F.) ont organisé conjointement le 28 novembre 2018 à TOULON une journée consacrée au centenaire de ces deux associations mais aussi à celui de la Victoire des Poilus. Afin d'aider ces associations, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'U.N.C. qui a assuré le suivi financier de cette journée.

Monsieur le Maire : 6 associations patriotiques œuvrent à LORGUES pour le devoir de mémoire.

Accord unanime du Conseil municipal.

## **9- ADMISSIONS EN NON VALEURS**

Mme FIORINI propose au Conseil municipal d'admettre en non valeurs les sommes suivantes :

- 3 003 € sur le budget de la commune
- 3 291,48 € sur le budget du service de l'eau
- 470,91 € sur le budget de l'assainissement

Monsieur le Maire : Il s'agit d'impayés perdus qu'on se traîne depuis des années.

M. MEYER : En 2017 ce montant était de plus de 65000 Euros. Nous constatons avec plaisir cette forte baisse des impayés. Cela représente donc moins de titres de recettes à annuler.

Accord unanime du Conseil municipal pour ces 3 sommes.

## **10- AVANCE DE TRESORERIE AU C.C.A.S.**

Mme FIORINI expose que depuis l'été, les délais de recouvrement des factures émises par le C.C.A.S. et la Résidence Autonomie « Le Clos des Tufs » se sont considérablement allongés. Ce problème est lié au nouveau circuit de recouvrement mis en place par la Direction Générale des Finances Publiques. Pour résoudre ce problème, et en accord avec

la Trésorerie de Draguignan, il est proposé que la commune accorde une avance de trésorerie au C.C.A.S. d'un montant de 100 000 €.

Monsieur le Maire : Il y a un décalage entre les recettes et le fonctionnement du CCAS. On a une trésorerie suffisante, et l'accord de Mme GOURDIN. C'est un prêt sans intérêt.

Mme GALLET : Compte tenu des besoins chaque année plus croissants du CCAS, nous émettons des réserves quant aux capacités de remboursement de ces 100 000 Euros en 2019. En effet, de 50 000 euros en 2016, la dotation est passée à 100 000 euros en 2017, et en 2018 elle passe à 220 000 euros plus une avance de 100 000 euros. Que se passe-t-il ?

Monsieur le Maire : nous avons baissé la subvention au CCAS depuis plusieurs exercices et son fonctionnement est aléatoire et tendu. Il fonctionne sur la prestation et non sur la contribution. Nous le soutenons au fur et à mesure de ses besoins.

Cette avance de trésorerie est approuvée à l'unanimité (MM. et Mmes ALEMAGNA, VIGNAL, BERTEAS, DUBOIS, VERHEYDE et AUGUSTE ne prenant pas part au vote).

## **11- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL**

Mme DUBOIS expose les modifications et corrections à apporter au tableau des effectifs du personnel communal.

M. MEYER : Effectivement, on ne pouvait pas supprimer 7 emplois d'auxiliaire de puériculture principale de 1ère classe, puisque seulement 4 postes figuraient au tableau des effectifs et étaient déjà tous pourvus, alors que les 7 emplois d'auxiliaire de puériculture de 1ère classe étaient créés mais tous vacants ! Il convient de rectifier l'erreur.

Accord unanime du Conseil municipal.

## **12- RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2017**

M. le Maire : C'est un service de qualité, vérifié par les instances agréées.

Mme GALLET : Le nombre d'abonnés a augmenté de 120 par rapport à 2016. Concernant les ressources, la baisse se poursuit et s'aggrave, c'est la première année que la commune est obligée d'acheter plus d'eau (848 000 m<sup>3</sup> soit plus 283 000 m<sup>3</sup> qu'en 2016) que ce qu'elle ne produit (605 407 m<sup>3</sup>). Il est très urgent d'augmenter notre capacité de production, d'autant que les abonnés augmentent, ainsi que la consommation par habitant.

Malheureusement et comme chaque année, aucune réduction des pertes dues aux fuites n'est constatée.

En matière d'investissement, seulement 11% des crédits ont été utilisés, ce qui se traduit par la faiblesse des extensions du réseau. La section de fonctionnement par contre a augmenté de plus de 200 000 euros, conséquence inévitable de la croissance d'achat d'eau à l'extérieur.

En matière d'assainissement, les 50 logements supplémentaires raccordés permettent ainsi de concourir au rétablissement progressif de l'équilibre de ce budget annexe.

Monsieur le Maire : En 2017, nous avons été victime d'une sécheresse importante. L'état de catastrophe naturelle ne nous a pas été accordé, on va se battre. Toutes nos ressources étaient à sec, on a été obligé d'acheter plus d'eau. Sinon, les nouvelles constructions vont bon train, nous n'avons plus de besoin d'extension, nous l'avons fait dans le précédent mandat.

M. DEBEDA : On se situe comment par rapport aux autres communes sur le prix de l'eau ?

Monsieur le Maire : On est un peu en de ça. On pourrait tout uniformiser si on restait en régie. C'est ce qu'on a fait pour les ordures ménagères.

Le rapport est approuvé par 24 voix et 3 abstentions (MEYER, AUGUSTE, GALLET).

### **13- AVIS SUR LA DEROGATION DU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNEE 2019**

Mme AUGUIN expose que le supermarché CASINO a demandé une dérogation pour les dimanches 21 avril, 9 juin, 7, 14, 21 et 28 juillet, 4, 11, 18 et 25 août, 22 et 29 décembre.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

### **14- BAIL ADMINISTRATIF ENTRE LA COMMUNE DE LORGUES ET L'EHPAD SAINT FRANÇOIS**

Mme VIGNAL expose de reconduire le bail conclu entre la commune et l'EHPAD Saint François pour le local sis 373 chemin des Pins destiné à héberger les Services de Soins Infirmiers à Domicile Saint François (S.S.IA.D.).

Accord unanime du Conseil municipal.

### **15- DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) : EXTENSION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE MARIUS TRUSSY**

Mme FIORINI expose le dossier.

Il est proposé de demander une subvention à hauteur de 40 % soit 333 454 €.

Le plan de financement s'établirait ainsi :

- Subvention de l'Etat (D.S.I.L. ou D.E.T.R.)	40%	:333 454 €
- Subvention du Conseil régional Sud P.A.C.A. (F.R.A.T.)	23,99%	:200 000 €
- Autofinancement de la commune	36,01%	:300 181 €
	<b>TOTAL</b>	<b>:833 635 €</b>

Monsieur le Maire : Il y aura 100 000 € de plus depuis ce que vous avez reçu. C'est une estimation.

M. MEYER : Cette question avait déjà été posée et approuvée lors du Conseil Municipal du 13 Avril 2018. Pouvez-vous nous indiquer l'état d'avancement des travaux depuis cette date ? D'autre part, cela fait déjà 8 mois que le Conseil Régional a été saisi d'une demande de subvention. En votre qualité de conseiller régional, ne pouvez-vous pas faire accélérer l'étude du dossier ? Si la durée d'instruction de cette demande de subvention auprès de l'Etat est aussi longue, nous craignons que les travaux projetés ne soient pas terminés avant la rentrée scolaire de 2020 !

Monsieur le Maire : On finalise le marché. Le marché d'appel d'offres sera lancé mi-janvier. On va déposer le permis de construire, pour un début des travaux probablement en mars. Nous avons été victime de notre succès avec le FRAT. L'enveloppe de 5 000 000 € a été épuisée. On a voté le doublement de l'enveloppe à 10 000 000 €. On a obtenu cette subvention l'année dernière, on la redemande cette année. En tant qu'ancien agent de la fonction publique, vous savez bien que les subventions sont souvent attribuées quand les travaux arrivent à leur fin.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette demande de subvention.

## **16- REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE MULTI ACCUEIL « LOU PITCHOUNET »**

Mme FIORINI présente le nouveau règlement.

M. MEYER : A la lecture de la proposition de la modification du règlement en vigueur depuis 2015, nous avons noté qu'il s'agissait essentiellement d'assurer un meilleur accueil des enfants et d'améliorer l'information des parents. En outre, ce règlement insiste tout particulièrement sur la surveillance médicale des enfants et des mesures d'hygiène à respecter. Concernant le personnel de la structure, il faut souligner que les missions et les responsabilités sont clairement définies, ce qui n'était pas le cas du précédent règlement. Nous avons noté la suppression d'un poste d'EJE. Aussi nous souhaiterions connaître l'effectif total de l'équipe à ce jour.

Mme FIORINI : Une vingtaine, le personnel fluctue en fonction des stagiaires, apprentis et CDD.

Le Conseil municipal approuve ce règlement à l'unanimité.

## **17- PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA COMMUNE DE DRAGUIGNAN ET LA COMMUNE DE LORGUES RELATIF A LA REPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES**

Mme AUGUIN présente le protocole d'accord. Le coût par élève est forfaitisé à 700 € ce qui est avantageux pour la commune.

M. MEYER : Si nous comparons le coût de fonctionnement par an et par enfant scolarisé nous constatons une différence de 15,43 € en faveur de la commune de Lorgues.

Accord unanime du Conseil municipal.

## 18- REAMENAGEMENT DE PRETS AU BENEFICE DE LA S.A. D'H.L.M. LE LOGIS FAMILIAL VAROIS POUR DES EMPRUNTS GARANTIS

Mme VIGNAL présente le dossier.

Accord unanime du Conseil municipal.

## 19- DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire présente les marchés attribués depuis le dernier Conseil Municipal :

N° DU MARCHE	Four. Ser. Trav.	INTITULE	TITULAIRE	NOTIFIE LE	MONTANT € HT
2018/14	PI	MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE CONSTRUCTIF DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ECOLE TRUSSY	QUALICONSULT Espace Capitou 32 allée Sébastien Vauban 83 600 FREJUS	27/09/2018	8 575,00
2018/13	PI	MISSION DE COORDINATION SECURITE PROTECTION DE LA SANTE DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ECOLE TRUSSY	SOCOTEC Agence de construction TOULON 215 Bd Amiral de Grasse 83 200 TOULON Agence de construction SAINT RAPHAEL 923 Avenue des Mimosas CS 10003 83707 SAINT RAPHAEL CEDEX	05/10/2018	7 680,00
2018/23	T	TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMENAGEMENT DES VOIRIES ET RESEAUX DIVERS (V.R.D)	COLAS MEDITERRANEE <u>Siège</u> 855 Rue René Descartes 13 792 AIX EN PROVENCE Cédex 3 <u>Agence</u> 193 Allée S.Vauban- CS 50060 83 618 FREJUS CEDEX	21/11/2018	Montant minimum HT : AUCUN Montant maximum HT : 220 000,00 €

## 20- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait lecture de la question présentée par M. DEBEDA relative à l'emploi des pesticides pour les espaces verts.

Monsieur le Maire : J'ai interrogé M. KOCUR responsable des espaces verts qui m'a confirmé qu'ils n'utilisaient plus de pesticides. On débroussaille à la débroussailleuse, au brûleur à gaz, ou à la main.



M. DEBEDA : Merci pour cette réponse. Je voulais aussi présenter l'opération « On veut des coquelicots » qui lutte contre l'utilisation des pesticides. On organisera une manifestation devant la mairie tous les premiers vendredis du mois.

Monsieur le Maire : Félicitations.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h35.